

# COMMUNE DE VILLECHENEVE

## Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 octobre 2008**

PRESENTS : MM. CRIBIER. CHAZELLES. PIQUET. VARILLON. MME CHIRAT. MM. GRANJARD. SARCEY. MME DUSSUYER. M. CHIRAT. MELLE FAURE. M. BLANC. MME CHAVEROT. M. MONDELAIN.

ABSENTS EXCUSES : MME DE OLIVEIRA. M. BOINON

Secrétaire de séance : Mr CHIRAT Sébastien

Début de la réunion : 20h30

### LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Approuve le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2008 .
2. Valide la convention d'objectifs et la convention de subventionnement et la mise à disposition gratuite de locaux communaux conclues entre la commune de Villechenève et l'association du restaurant scolaire à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2009.
3. Demande l'arrêté de subvention au Conseil Général relatif à l'attribution de subvention pour l'opération « dernier commerce ».
4. Prend connaissance des propositions de prix établies par différentes sociétés relatives à la fourniture d'aire de jeux à la salle polyvalente et décide l'inscription des crédits sur le budget général de l'exercice 2009.
5. Décide la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente à la FNACA à l'occasion du concours de belote du 22.10.2008

#### Résultats du vote :

##### 1<sup>er</sup> vote :

##### votants : 13

POUR	5 voix
CONTRE	5 voix
BLANC	3 voix

**La majorité absolue n'ayant pas été obtenue au premier tour un second tour doit avoir lieu**

**2<sup>ème</sup> vote :**  
**votants : 13**

POUR	6 voix
CONTRE	6 voix
BLANC	1 voix

**La majorité absolue n'ayant pas été obtenue au second tour un troisième tour doit avoir lieu**

**3<sup>ème</sup> vote :**  
**votants : 13**

POUR	7 voix
CONTRE	6 voix

**La majorité absolue ayant été obtenue, la salle polyvalente sera donc mise à disposition gratuitement à l'association des Anciens d'Algérie chaque année à l'occasion de l'organisation de leur concours de belote.**

6. Décide de modifier la délibération relative à l'attribution d'une subvention de 1.52 euros /jr/enfants, prise en début d'année 2008, pour les animations pendant les vacances scolaires au centre social et culturel de Saint-Laurent-de-Chamousset. La subvention sera désormais versée à la société PEOPLE&BABY repreneur du centre social. Le versement de la subvention ne s'étend pas aux animations proposées chaque mercredi.

7. Approuve la décision modificative sur le budget général de la commune pour le transfert de 50 000 euros de l'opération budgétaire 2313-129 au compte budgétaire 1641 (emprunts) afin de rembourser partiellement le crédit relais mise en place en 2006 pour rembourser la TVA des travaux effectués à la Mairie.

8. Accepte la demande formulée par Mr VIAL Gabriel, délégué aux sentiers de randonnée, de VIOLAY pour le balisage d'un nouveau sentier de randonnée pédestre, sur la commune de Villechenève, pour conduire les touristes sur le secteur de la tour Matagrín et indique qu'il faudrait prévoir un signe propre à la commune de Violay pour mieux se repérer par rapport à ceux posés pour indiquer les circuits.

9. Approuve l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins ou portions de chemins tels qu'ils sont portés sur l'extrait de la carte IGN proposés.

10. Adhère au contrat groupe d'assurance mise en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune de Villechenève contre les risques financiers liés au régime de protection sociale pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

11. Délègue, à l'unanimité des membres présents, à l'ordonnateur la passation des avenants inférieurs à 5% dans le cadre des marchés publics à procédure adaptée.

12. Annule la délibération en date du 29 mai 2008 relative à la désignation des délégués au sein des trois syndicats : syndicat mixte du vallon de Loise, le SRDC (syndicat rhodanien du câble et le SIMOLY.

13. Décide de nommer, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire comme délégué à la commission d'évaluation et de transfert de charges.

14. Désigne Madame CHAVEROT Mireille déléguée à la commission accessibilité des handicapés à la communauté de communes.

15. Est informé du lancement des réunions de préparation du bulletin annuel communal 2008.

16. Ecoute un rapport des différentes commissions.

17. Est avisé de l'avis favorable donné à Mme PETITJEAN Murielle pour la pose de panneaux photovoltaïques et l'avis défavorable donné à Mr CHOUIED-MAJHOUB Samir pour la construction d'une piscine.

18. Est informé de l'état des restes à recouvrer sur le budget général et assainissement (2003 à 2007)

19. Fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 04 décembre 2008 à 20H30.

20. Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait en Mairie le 17 octobre 2008

Le Maire,

J. CRIBIER

Fin de la réunion : 23h15